

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-deux septembre, sous la présidence de Madame Edwige ZANCHI, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 22 septembre 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

Présents :

Edwige ZANCHI
Cyrille ROLLIN
Raymonde THESSANDIER
Jean Jacques VAISSIER
Georges ALBESSARD
Elisabeth BALADUC
Geneviève RONGERE
Jacqueline BORNE
Jacques SERRAT
Gille FRUTIERE
Sabine RIVET
Sylvie FENIES
Guillaume POINAT
Géraud MAZE
Julien CHAMBON
Audrey LAFARGE
Claudine HEBRARD
Alain DELASSAT
Andrée BROUSSE
Mireille LEOTY
Gérard VIOLLE

Etaient représentés :

Béatrice CARTAYRADE ayant donné pouvoir à Jean Jacques VAISSIER,
Olivier PRAT ayant donné pouvoir à Gille FRUTIERE,
Maryse BONNET ayant donné pouvoir à Raymonde THESSANDIER,
Michel PAPON ayant donné pouvoir à Jacques SERRAT,
Bruno DUFAYET ayant donné pouvoir à Edwige ZANCHI,
Stéphanie SERIEIX ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE.

Etait excusé :

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Audrey LAFARGE

2023-09-29 / 6	Subventions
----------------	-------------

Madame le Maire propose à l'assemblée de compléter les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	27	0	0

DECIDE d'allouer des subventions de fonctionnement comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2023
Association à caractère sportif	7 270,00 €
Jeanne d'Arc Gymnastique	7 000,00
Association sportive du Lycée	270,00
Association à caractère agricole	1 500,00 €
Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieu Aquatiques	1 500,00 €
Association à caractère social	1 000,00 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers	400,00
Association des amis des traumatisés de la voix du Cantal	100,00
Association des donneurs de sang	500,00
Total Général	9 770,00 €

DECIDE d'allouer des subventions exceptionnelles comme suit :

Bénéficiaires	Propositions 2023	Observations
Association à caractère sportif	2 100,00 €	-
Vélo Club de Mauriac	300,00 €	Organisation de la nocturne de la commune
Moto Club de Mauriac	1 800,00 €	Organisation de la Mauredante
Association à caractère culturel	1 000,00 €	
Comité des Fêtes de Crouzit-Haut	1 000,00 €	Organisation Fête de la Pomme
Association à caractère professionnel	1 800,00 €	-
ACAM	1 800,00 €	Organisation du marché de Noël
Total Général	4 900,00 €	

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
A Mauriac, le 29 septembre 2023



Le Maire,

Edwige ZANCHI

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Audrey Lafarge', is written over the printed name.

Audrey LAFARGE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 09/10/2023



ID : 015-211501200-20230929-DELB20230929_6-DE

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1